

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n°Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمن ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 10	29/11/2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

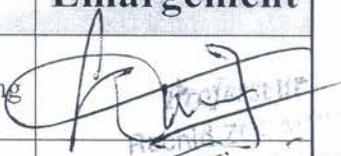
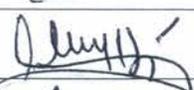
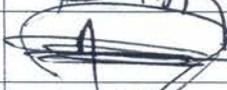
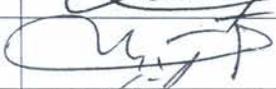
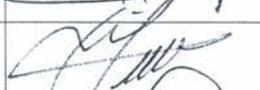
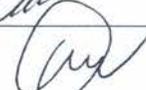
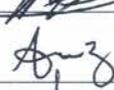
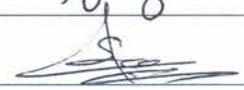
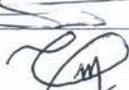
7. D'agréer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen.

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté
Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
2	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A
3	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A
4	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire
5	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Offre de formation en doctorat 3^{ème} cycle (LMD) ;
2. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat en Sciences ;
3. Demandes ayant trait aux thèses de doctorat ;
4. Validation de supports scientifiques.
5. Examen d'une demande de budget de recherches par objectifs (Laboratoire de recherche).

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1: Offre de formation en doctorat 3^{ème} cycle (LMD):

Le conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la proposition de l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) pour la filière « Droit » au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Au vu des dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;

Au vu de l'arrêté n° 961 du 02 Décembre 2020 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Au vu de la note n° 940 du 08 novembre 2021 relative à l'organisation de la formation de 3^{ème} cycle au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;

Au vu des propositions émises par les enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques, entre porteurs de projets de recherche agréés en 2021 et 2022 et des professeurs désignés par la faculté à cet effet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD pour la filière « Droit » au titre de l'année universitaire 2021-2022, sous la présidence du Professeur BERRI Noureddine, et ce, pour 15 places pédagogiques réparties comme suit:

Spécialité	Nombre de places pédagogiques	Total
Droit Administratif	03	15
Droit International Public	03	
Droit des Affaires	03	
Droit Privé	03	
Droit Pénal et Sciences Criminelles	03	

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Point n° 2 : Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat en Sciences

1. Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury de soutenance de Thèse de Doctorat en sciences, Spécialité : Droit et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 modifié et complété relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire et des dispositions de l'arrêté n° 37 du 1^{er} février 2015 habilitant l'université A. Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

☐ M. HARACHE Faouzi :

Intitulé de la Thèse : "دور القاضي الجزائري في ضبط المجال الاقتصادي والمالي"

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse présentés par M. KHELFI Abderrahmane, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"تخصص القاضي الجزائري الاقتصادي في القانون الجزائري"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 11, n° 4, 2020, pp. 41-66.

1. Résolution

☐ Jury de soutenance de M. HARACHE Faouzi :

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/139951>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par M. HARACHE Faouzi comme suit :

- M. BERRI Noureddine, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. SAADI Heidra, Professeur, Université de Tébessa, Examineur ;
- M. AISSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. DJAFOUR Islam, Maître de conférences classe A, Université de Tizi Ouzou, Examineur ;
- M. ROUABAH Farid, Maître de conférences classe A, Université de Sétif 2, Examineur.

Point n° 3 : Demandes ayant trait aux thèses de doctorat

- Demande de changement d'intitulé de thèse de Doctorat en sciences :

1. Présentation du dossier

Le conseil a examiné une (01) demande de changement d'intitulé de thèse de Doctorat en sciences, spécialité droit présentée par : M. YAKOUBEN El-Manna, sous la direction de M. BERRI Noureddine :

☐ **Ancien intitulé :** « Modernisation des services publics administratifs communaux : cas de Bejaia et de Marseille (étude comparée) ».

☐ **Nouvel intitulé :** « Modernisation des services publics administratifs communaux : cas de la commune de Bejaia ».

2. Résolution

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la demande de changement d'intitulé de thèse de Doctorat en sciences, spécialité droit présentée par M. YAKOUBEN El-Manna.

Point n° 4 : Validation de supports scientifiques

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider deux (02) ouvrages scientifiques présentés par M. **HAMMADI Zoubir**, Maître de conférences classe A, intitulés :

1 – الجزائر والحماية الدولية الاتفاقية لحقوق الملكية الصناعية، ألفا للوثائق للنشر والتوزيع، عمان، الاردن، 2021، 217 صفحة: AlfaDoc. ISBN : 978-9931-08-182-0

2 – الويبو ودورها في حماية الملكية الصناعية، ألفا للوثائق للنشر والتوزيع، عمان، الاردن، 2021، 199 صفحة: AlfaDoc. ISBN : 978-9931-08-212-5

2. Résolutions

Au vu du contenu des deux (02) ouvrages présentés par M. **HAMMADI Zoubir** qui se déclinent comme des ouvrages scientifiques ;

Après examen des deux (02) ouvrages en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre d'ouvrages scientifiques destinés à la communauté universitaire.

Point n° 5 : Examen d'une demande de budget de recherches par objectifs (Laboratoire de recherche).

1. Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'une demande de budget de recherche par objectifs au titre du fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique (FNRSdT) formulée par le Laboratoire de recherche sur l'effectivité de la norme juridique (LARENJ).

3. Résolution

Après examen du canevas de présentation tel que soumis par le Directeur du laboratoire de recherche, le conseil a émis un avis favorable à la demande de budget de recherche par objectifs formulée par le laboratoire.

III- Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

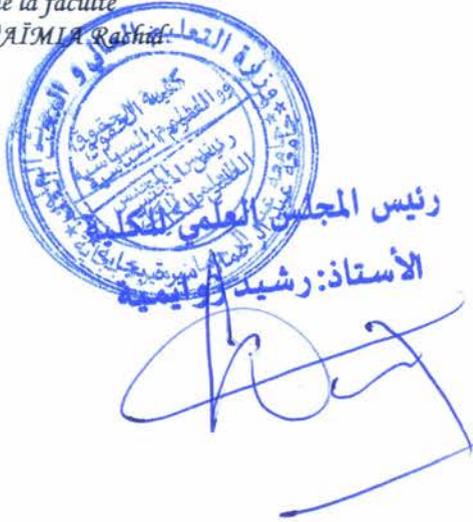
- 1) Avis favorable à la proposition de l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD pour la filière de droit au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;
- 2) Désignation d'un jury de soutenance de thèse de Doctorat en sciences concernant M. **HARACHE Faouzi** ;

- 3) Avis favorable pour la demande de changement d'intitulé de thèse de Doctorat en sciences présentée par **M. YAKOUBEN EI-Manna** ;
- 4) Validation de deux (02) ouvrages scientifiques présentés par M. **HAMMADI Zoubir** ;
- 5) Avis favorable à la demande de budget de recherche par objectifs formulée par le laboratoire de recherche **LARENJ**.

2) Recommandations :

Néant.

*Le Président du conseil scientifique
de la faculté
ZOUAÏMIA Rachid*



Bejaia, le 29 novembre 2021.

*Le Secrétaire de séance
ALLAM Lyès*



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.